

**Zeitschrift:** Domaine public

**Band:** - (2020)

**Heft:** 2272

**Artikel:** Délocaliser les mesures de réduction du CO2 ne résout pas tous les problèmes : la loi sur le CO2 revient devant le Parlement

**Autor:** Delley, Jean-Daniel

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1024042>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Délocaliser les mesures de réduction du CO2 ne résout pas tous les problèmes

La loi sur le CO2 revient devant le Parlement

Jean-Daniel Delley - 29 janvier 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/36029>

A première vue, le mécanisme paraît obéir à une logique imparable. Les émissions de CO<sub>2</sub> et le réchauffement climatique qu'elles provoquent constituent un problème global. Peu importe le lieu où ces émissions sont produites; la hausse des températures se fait sentir sur la planète tout entière. Dès lors le bon sens économique devrait nous conduire à financer des mesures de réduction des émissions là où elles sont les moins coûteuses.

Ce raisonnement occupe une place de choix dans le débat sur la révision de la loi fédérale sur le CO<sub>2</sub>. En adhérant à l'Accord de Paris, la Suisse s'est engagée à réduire de 50% ses émissions d'ici 2030. Dans son [projet](#) de décembre 2017, le Conseil fédéral proposait de réaliser 60% de cette réduction en Suisse et le solde par des projets à l'étranger. Un an plus tard, le Conseil national a décidé de supprimer cette référence et de laisser ouvertes toutes les possibilités.

L'opposition conjuguée de la gauche, favorable à cette référence, et de l'UDC, réfractaire à toute régulation efficace, a conduit au rejet du projet. Le Conseil des Etats, par contre, a confirmé la référence proposée par le gouvernement. Le Conseil

national se penchera à nouveau sur le dossier au cours de la session de mars prochain. La Chambre du peuple restera-t-elle sensible à ce bon sens économique apparent ou entendra-t-elle enfin les arguments de raison plaidant en faveur d'une réduction des émissions prioritairement «à domicile»?

## Mesures de compensation inefficaces

Le bon sens ne fait pas toujours bon ménage avec la raison. Les mesures de compensation réalisées à l'étranger ne remplissent pas suffisamment les conditions de qualité indispensables à une réduction effective des émissions. Les effets d'aubaine - la mesure aurait été effectuée même sans financement extérieur - et la double imputation de l'impact de la mesure - la réduction comptabilisée à la fois par le pays bénéficiaire et le pays payeur - ne sont pas rares. Deux études, l'une réalisée par [l'Institut de l'environnement de Stockholm](#) en 2015, l'autre mandatée par [l'Union européenne](#) en 2016 pointent la quasi-absence d'effets sur les émissions. Comme les Etats liés par l'Accord de Paris n'ont pas encore pu se mettre d'accord sur une validation des projets de compensation, l'attestation

de la qualité de ces derniers reste problématique.

En outre cette pratique consistant à réduire les émissions en investissant à l'étranger pourrait rapidement perdre de son attractivité financière. En effet, tous les pays s'étant engagés à réduire leurs émissions, ils vont d'abord concentrer leurs efforts sur les projets les plus avantageux, laissant les plus coûteux à l'échange compensatoire. Par ailleurs, pour atteindre leurs objectifs, ils n'ont pas intérêt à terme à vendre à d'autres des droits d'émissions dont la réduction ne leur est pas imputée.

## Efforts à l'interne plus efficaces

Du point de vue de l'économie nationale, tabler sur des mesures de compensation à l'étranger revient à minimiser les efforts à l'interne. Or une politique active de réduction des émissions stimule l'innovation technologique, les investissements et la création d'emplois.

Etrangement, la Suisse est l'un des rares pays développés à miser sur les mesures de compensation. Il faut y voir l'influence des pétroliers et des importateurs de voitures qui, en 2005 déjà, ont réussi à

écarter une taxe CO<sub>2</sub> sur les carburants au profit du [centime climatique](#) - en réalité 1,5 centime - prélevé par eux sur chaque litre d'essence et de diesel au profit de mesures compensatoires. Ce même [lobby](#) milite pour le maintien de ce système qui lui permet de prétendre contribuer à la politique climatique sans [modification des comportements](#): finançons des mesures de compensation,

principalement à l'étranger, pour ne toucher qu'à la marge les émissions du parc automobile indigène. Faut-il dès lors s'étonner que les émissions du trafic routier augmentent régulièrement, alors que l'objectif de la Confédération vise une réduction de 10%?

Toutes les études disponibles, y compris [celles commandées](#)

[par la Confédération](#), concluent à l'efficacité d'une taxe d'incitation sur le CO<sub>2</sub>, entièrement redistribuée à la population et donc socialement plus juste que le centime climatique. Une taxe qui toucherait certes les intérêts de l'industrie pétrolière et des vendeurs de voitures, des intérêts visiblement plus importants aux yeux des politiques que la protection du climat.

## Egalité: la course d'obstacles des femmes à travers les institutions

Sarah Kiani, «De la révolution féministe à la Constitution. Mouvement des femmes et égalité des sexes en Suisse (1975 – 1995)», Ed. Antipodes, Lausanne, 2019, 286 pages

---

Danielle Axelroud Buchmann - 31 janvier 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/36035>

[Sarah Kiani](#) analyse en détail les développements qui ont mené de l'idée d'un article constitutionnel sur l'égalité entre les sexes (1975) à sa concrétisation au travers de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes (1995).

En Suisse comme ailleurs, les revendications féministes plongent toutefois leurs racines jusque dans le 19e siècle. Dans une première partie, l'auteure retrace l'histoire des mouvements de femmes depuis la création des premières associations féministes, en passant par l'avènement du suffrage féminin.

### Un tournant pour les femmes

Refusé dans les urnes en 1959, le suffrage féminin au niveau fédéral est [adopté](#) en votation le 7 février 1971. C'est un tournant pour les femmes; et elles n'ont pas seulement gagné le droit de vote, mais aussi celui de lancer des initiatives populaires.

Durant la même période, dans la mouvance de 1968, apparaît un tout nouveau mouvement de femmes, organisé sur un mode informel, qui se développe de manière un peu sauvage, complètement en dehors des institutions. Elles dénoncent l'oppression du patriarcat et

scandent un slogan nouveau: «*Le personnel est politique!*» Les questions liées au corps, à la sexualité, au droit à l'avortement occupent une place centrale.

C'est une période intense, où les divers mouvements de femmes se rencontrent, se heurtent, apprennent à se connaître. Des idées nouvelles, des conceptions autres du vivre ensemble entre femmes et hommes se font jour. Le livre montre la pluralité et la fluidité des formes que prennent les luttes des femmes, entre les tendances principales et à l'intérieur des divers groupes. Malgré les innombrables différences, il est fascinant de voir comment les femmes